ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1742

29 octobre 2019

(19-7196)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ARGENTINE

La communication ci-après, reçue le 28 octobre 2019, est distribuée à la demande de la délégation de l'Argentine.

---

1 INTRODUCTION

1.1 Rapport exécutif – Programme national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens chez les animaux destinés à la consommation

1.1. Depuis la signature de la Décision conjointe n° 834/2015 et 391/2015 du Ministère de la santé de la Nation et de l'ancien Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de la Nation, respectivement, portant adoption de la Stratégie argentine pour le contrôle de la résistance antimicrobienne, l'Administration nationale de l'innocuité et de la qualité des aliments (SENASA) travaille sur différents axes stratégiques pour la surveillance et le contrôle de la résistance antimicrobienne dans le domaine de la santé animale, qui sont exposés en détail ci-après.

1.2. Le Programme national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens chez les animaux destinés à la consommation humaine a été approuvé par la Décision n° 591/2015 de la SENASA dans le cadre de la Stratégie nationale, et vise à déterminer et à surveiller de manière continue la prévalence de la résistance à différents antimicrobiens chez les bactéries commensales et zoonotiques, afin d'évaluer les mesures qui seraient susceptibles de retarder ou d'empêcher l'émergence et la dissémination de bactéries résistantes, et partant de minimiser le risque qu'elles présentent pour la santé publique et la santé animale.

1.3. À ce jour, 1 200 échantillons ont été traités: 200 ont été prélevés sur des poulets à rôtir, 200 sur des porcs et 200 sur des bovins en 2017, et 600 ont été prélevés sur des poulets à rôtir en 2018; ils ont tous été prélevés dans des abattoirs frigorifiques conformément à ce qui est établi dans les lignes directrices de l'OIE.

1.4. Pour l'exercice en cours (juin 2019-juin 2020) il est prévu de traiter 600 échantillons prélevés sur des porcs.

2 INTERACTION AVEC D'AUTRES ORGANISMES AU NIVEAU NATIONAL

2.1 Interaction avec le Ministère de la santé et de l'action sociale, l'Administration nationale des laboratoires et instituts de santé (ANLIS), l'Institut Carlos G. Malbrán

2.1. La formation des professionnels de la SENASA incombe aux agents du service spécialisé dans les antimicrobiens de l'Institut Carlos G. Malbrán.

2.2. L'Institut Malbrán travaille de manière continue sur la surveillance de la résistance aux antimicrobiens depuis 1986. Il coordonne actuellement le réseau WHONET pour l'Argentine, qui réunit 96 laboratoires d'instituts de santé de tout le pays.

2.3. Le réseau WHONET est un réseau de surveillance mondial développé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour analyser les données sur la résistance obtenues au niveau mondial et pouvoir ainsi prévoir le comportement des déterminants de résistance dans le monde.

2.4. Grâce à l'expérience qu'il a acquise, cet institut sert de centre de référence pour l'OMS dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens, et assure la formation des professionnels de toute la région.

2.2 Participation à la Commission nationale pour le contrôle de la résistance antimicrobienne (CoNaCRA)

2.5. Dans le cadre du Programme national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, la SENASA participe aux réunions de la Commission nationale pour le contrôle de la résistance antimicrobienne (CoNaCRA), établie par l'article 2 de la Décision conjointe n° 834/2015 et 391/2015 du Ministère de la santé de la Nation et de l'ancien Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de la Nation, respectivement.

2.6. La CoNaCRA a pour mission de vérifier la mise en œuvre de la Stratégie argentine pour le contrôle de la résistance antimicrobienne autour des axes suivants:

1. surveillance de la résistance antimicrobienne dans les domaines de la santé humaine, de la santé animale, de la production agroalimentaire et de l'utilisation des antimicrobiens;
2. réglementation de l'utilisation des antimicrobiens dans les domaines de la santé humaine, de la santé animale et de la production agroalimentaire;
3. prévention et contrôle des infections associées aux soins dans les domaines de la santé humaine, de la santé animale et de la production agroalimentaire.

3 DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS À JOUR

3.1. La SENASA, par le biais des Services de coordination de la communication institutionnelle, réalise régulièrement des petits spots publicitaires qui sont ensuite diffusés sur les supports numériques, prend part à des débats dans des émissions de radio et de télévision en rapport avec les activités agricoles et participe en tant qu'intervenant dans différents forums, congrès et manifestations connexes qui s'adressent aux secteurs de la production et aux professionnels de la santé.

3.2. La page Web du programme, actuellement en cours d'élaboration, publiera les recommandations, le matériel de diffusion, etc. destinés aux secteurs productifs, aux professionnels et aux consommateurs:

https://www.argentina.gob.ar/senasa/micrositios/resistencia-antimicrobiana.

4 MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES

4.1. Par le biais du Sous-Secrétariat à l'élevage du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de la Nation, et en collaboration avec la Direction des produits vétérinaires (coordinateur du Programme de surveillance), les résultats obtenus en 2017 et en 2018 ont été communiqués aux chambres de commerce regroupant les secteurs productifs afin de présenter une mise en perspective du "problème" et de faire connaître les politiques d'atténuation applicables à moyen terme.

4.2. Dans le cadre de ces discussions, et sur la base des données réelles sur les niveaux de résistance dans notre système productif obtenues par le programme de surveillance, une évaluation a été effectuée, avec l'ensemble des acteurs des filières de production, pour déterminer les effets qui pourraient résulter d'une suspension de l'utilisation de la colistine en médecine vétérinaire.

4.3. En ce qui concerne les alternatives thérapeutiques, les bonnes pratiques agricoles et le bien-être animal, cette détermination s'est traduite en janvier de l'année en cours par la Décision n° 22/2019 de la SENASA qui a interdit l'utilisation de la colistine en médecine vétérinaire.

5 UTILISATION DES ANTIMICROBIENS COMME STIMULATEURS DE CROISSANCE ANIMALE

5.1. L'utilisation des antimicrobiens comme stimulateurs de croissance est actuellement autorisée. Toutefois, dans le cadre de la Stratégie nationale pour le contrôle de la résistance aux antimicrobiens, il est prévu d'interdire cette utilisation à moyen terme.

5.2. S'il n'a pas encore été fixé de date spécifique pour la mise en œuvre de cette interdiction, il existe un consensus suffisant entre tous les secteurs sur la nécessité de travailler à cette fin.

5.3. Cette interdiction sera appliquée graduellement, par groupes d'antimicrobiens selon leur importance pour la santé humaine (d'après la liste des antimicrobiens essentiels de l'OMS), sur la base d'une analyse de risque et d'impact, afin de ménager au système productif le temps nécessaire pour réaliser les adaptions requises, en fonction de ses possibilités d'adaptation ou de la flexibilité de ses systèmes, pour renoncer aux stimulateurs de croissance sans que cela affecte la production. En ce sens, le dialogue et l'échange de renseignements avec le secteur productif sont essentiels pour faire converger les positions.

6 ENQUÊTE

6.1. En concluant un mémorandum d'accord signé par leurs Ministères de la santé et du développement social respectifs en 2018, l'Argentine et le Royaume-Uni ont renforcé la coopération internationale dans le champ de la résistance antimicrobienne.

6.2. Dans le cadre de cette initiative binationale, un appel à proposition conjoint destiné à soutenir des projets de recherche a été émis l'an dernier par le Conseil national de la recherche scientifique et technique d'Argentine (CONICET) et par le Fonds mondial pour l'innovation dans le domaine de la résistance aux antibactériens du Département britannique de la santé et du développement social, par l'intermédiaire du Conseil pour la recherche en biotechnologie et sciences biologiques (BBSRC) et du Conseil de recherche pour l'environnement (NERC).

6.3. Dans ce cadre, cinq projets – sélectionnés en vue d'un financement – ont été présentés, auxquels participaient des professionnels de l'Administration nationale de l'innocuité et de la qualité des aliments (SENASA), de l'Institut national de technologie agricole (INTA), de l'Administration nationale des laboratoires et instituts de santé "Dr. Carlos C. Malbrán" (ANLIS) et du CONICET, mais également d'universités nationales, notamment celles de La Plata (UNLP), de Córdoba (UNC), de Buenos Aires (UBA) et du centre de la province de Buenos Aires (UNICEN).

6.4. Les recherches visent à déterminer les modes d'utilisation des antimicrobiens; les connaissances, comportements et pratiques dans l'élevage du bétail; les structures et capacités des vétérinaires et paravétérinaires; les systèmes de gestion de l'eau, des déchets et de l'assainissement; le comportement et le passage des organismes résistants aux antimicrobiens dans les systèmes alimentaires et autres éléments essentiels des systèmes d'élevage.

7 COOPÉRATION ARGENTINE FO.AR

7.1. Dans le cadre du Fonds argentin pour la coopération Sud-Sud et triangulaire (FO.AR), et de l'association stratégique entre l'Argentine et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), s'est achevée la première étape du projet triangulaire pour le renforcement de la surveillance et de la détection intégrée de la résistance antimicrobienne dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

7.2. En juillet dernier, Lisandro Ruiz, vétérinaire à la Direction des produits vétérinaires de l'Administration nationale de l'innocuité et de la qualité des aliments (SENASA) – conjointement à d'autres professionnels du service spécialisé dans les antimicrobiens de l'Administration nationale des laboratoires et instituts de santé Dr. Carlos Malbrán (ANLIS) –, a organisé des journées de formation dans des centres de santé et des laboratoires nationaux de la Barbade, de la Trinité-et-Tobago et de la Jamaïque.

7.3. La deuxième étape de ce projet de collaboration aura lieu au mois d'octobre, où huit professionnels de la Jamaïque, de la Barbade, du Guyana et du Suriname se rendront en Argentine pour se former aux travaux de laboratoire et de prélèvement d'échantillons dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de surveillance de la résistance aux antibactériens.